

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

**Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.  
1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Fontanes.

**Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.**

**Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :**

[www.fondation-patrimoine.org/32051](http://www.fondation-patrimoine.org/32051)

- **en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :**



### Contacts



**Fondation du Patrimoine Languedoc-Roussillon**

2 bis rue Jules Ferry  
34000 MONTPELLIER

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65

E-Mail : [fdplanguedoc@wanadoo.fr](mailto:fdplanguedoc@wanadoo.fr)



**Mairie de FONTANES**

Le Bourg  
48300 FONTANES

Tél. : +33 4 66 69 06 41

E-Mail : [fontanes.mairie@wanadoo.fr](mailto:fontanes.mairie@wanadoo.fr)

# SOUSCRIPTION

## Faites un don !

[www.fondation-patrimoine.org/32051](http://www.fondation-patrimoine.org/32051)



## Lavoir de Sinzelles

## FONTANES



FONDATION



## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don** pour soutenir la restauration du Lavoir de Sinzelles **et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.** J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de  50 €  80 €  100 €  
 150 €  autre montant  €

Libellez votre chèque à l'ordre de :

**Fondation du Patrimoine – Lavoir de Sinzelles**

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de

- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 = 66 d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 . Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 . Un don de 100 = 75 d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 = 300 d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

**Par courrier**

➔  **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Lavoir de Sinzelles ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

**Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal**

**Par internet**

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/32051](http://www.fondation-patrimoine.org/32051)

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.

## Le lavoir du hameau de Sinzelles

La commune de Fontanes est située dans le département de la Lozère en Margeride. Elle est délimitée au Nord-Est par l'Allier et au Sud par le lac de Naussac.

Elle comprend le village de Fontanes ainsi que les hameaux de Sinzelles, Chaussenilles et Faveyrolles.

Prenant place sur un plateau dont l'altitude varie entre 791 et 1075m, elle offre des points de vues remarquables sur les monts du Velay. Le hameau de Sinzelles est relativement éclaté et ne présente pas de véritable centre. Il est constitué de constructions situées de part et d'autre de voies et chemins communaux.



L'ensemble des éléments présents sur le blason de la commune permet de retracer l'histoire de ce village dont le nom est d'origine latine "fontanum", les sources.

Les couleurs utilisées représentent le vaste plateau agricole sur lequel s'inscrit Fontanes.

La coupure crénelée fait référence aux vestiges du très ancien château de Jonchères qui protégeait le secteur. Les fontaines sont les quatre points d'eaux du village, présentes dans chaque hameau.



La hallebarde représente le **Saint Patron** Saint Julien de la paroisse de Fontanes. Les ornements de blé honorent l'agriculture et l'élevage de la commune tandis que la couronne de tours indique que l'écu est celui d'un village.

Le lavoir de Sinzelles est aujourd'hui très dégradé. N'ayant pas bénéficié d'entretien depuis plusieurs décennies il est voué à la disparition. Le programme de restauration de cet édifice s'inscrit dans la mise en valeur de l'ensemble du petit patrimoine bâti communal. La majeure partie du lavoir est obstrué. L'objectif est donc de restaurer ce petit édifice selon les plans d'origine afin qu'il retrouve une seconde vie.

### Montant et nature des travaux

Les travaux concernent la rénovation des parements et des murs en pierres, mais aussi de la callade du fond du lavoir, la remise en état des abords du site, la création d'un garde-corps et d'une zone de circulation.

**Le coût total estimé des travaux est de  
18 090 €H.T**